

Le rôle du Syndicat du Bassin Versant de l'Yères et de la Côte

Pour pallier à ces menaces et préserver l'équilibre du bassin versant, le Syndicat du Bassin Versant de l'Yères et de la Côte a réalisé un inventaire des zones humides sur le lit majeur de l'Yères. De plus, il participe à la mise en place d'actions de préservation sur le site Natura 2000 « L'Yères ».

A ce titre, lorsque cela se justifie, il propose aux propriétaires de bois humides la mise en place de contrats Natura 2000 sur cinq ans, afin de bénéficier d'aides techniques et financières à la restauration des forêts alluviales.

Depuis 2008, 5 propriétaires ont rencontré le SIBVYC sur le lit majeur de l'Yères, pour la réalisation d'un diagnostic de leurs parcelles.

Ces mesures concernent notamment :

- L'abattage des peupliers (à but non productif),
- La plantation en futaie claire ou la régénération d'Aulnes et de Frênes,
- L'entretien et le contrôle du développement des espèces secondaires, avec exportation des produits de coupe,
- L'utilisation d'engins adaptés pour ne pas dégrader le sol,
- Le cas échéant, le comblement des drains existants.

En tant que propriétaire, si vous souhaitez participer à la préservation des forêts alluviales et mettre en pratique une gestion adaptée à la qualité de ces parcelles, vous pouvez contacter le Syndicat du Bassin Versant de l'Yères en renvoyant le coupon-réponse ci-joint.

Contact :

Syndicat Intercommunal
du Bassin Versant de l'Yères et de la Côte
52, rue de la Libération – 76910 – CRIEL-SUR-MER
Tél : 02 35 50 61 24 – Fax : 02 35 50 63 45
Site internet : www.sibv-yeres-cote.fr



Les forêts alluviales humides

Particularités des forêts alluviales humides

La présence d'eau n'y est que temporaire. Sous la strate dominante composée d'Aulnes et de Frênes, on rencontre des plantes herbacées hautes dites « hygrophiles », qui aiment l'eau. Le sol, parfois tourbeux, y est saturé en eau au moins une partie de l'année (parfois seulement les années pluvieuses). Elles se situent en fond de vallée et sont directement connectées aux nappes et au cours d'eau.



Photos : Lisière de forêt alluviale à Fallencourt et Aulne à Saint-Riquier-en-Rivière (SIBVYC – 2009)

Les fonctions reconnues des zones humides

Autoépuration de l'eau

Situées en fond de vallée, les forêts alluviales, ou ripisylves sur les berges de l'Yères, constituent de réelles « zones tampons » vis-à-vis du cours d'eau. Elles recueillent en général les eaux de ruissellement des versants situés à l'amont. Sur le bassin versant de l'Yères, elles sont également alimentées par de nombreuses sources qui jalonnent le cours d'eau sur toute sa longueur. Grâce à la végétation permanente présente sur ces milieux, dont le réseau racinaire est dense, l'infiltration de l'eau et le dépôt ou l'absorption des particules susceptibles de détériorer la qualité de l'eau, sont assurés efficacement et participent au bon état de la rivière et des nappes. De plus, la présence d'arbres sur les berges protège l'Yères des risques d'érosion et de turbidité.

Lutte contre les phénomènes de sécheresse et d'inondation

Les prairies humides et les forêts alluviales (ou ripisylves) situées au bord des cours d'eau permettent de réguler le débit du cours d'eau : elles stockent l'eau en période pluvieuse et la restituent en période plus sèche. Directement connectées aux nappes et au cours d'eau, il est important de ne pas négliger l'impact de la gestion de ces zones sur la qualité de l'eau.

Réserve de biodiversité

Les forêts alluviales du lit majeur de l'Yères abritent de nombreuses espèces végétales et animales remarquables, parfois rares en Haute-Normandie, dont le cycle de vie dépend de la présence de ces milieux, et des espèces qui s'y implantent naturellement. Ainsi, on recense 12 espèces végétales inscrites sur la liste rouge régionale dans les zones humides du bassin versant.

Quelle gestion pour le maintien des forêts alluviales ?

Ce type de zone humide correspond à un milieu boisé. Lorsque les interventions de l'homme ont tendance à enrichir et assécher le sol des forêts alluviales, il est nécessaire de contrôler le développement d'espèces secondaires.

De ce fait, il est utile et favorable de préserver ces zones qui abritent de nombreuses espèces remarquables. Elles protègent l'Yères et ses habitants contre les apports de turbidité et de pollutions diffuses.

Cependant, il existe aujourd'hui localement deux enjeux principaux qui menacent la pérennité des forêts alluviales :

1. L'**urbanisation** du lit majeur de l'Yères,
2. La **plantation de peupliers** :

Les peupliers sont des arbres qui ne s'implantent pas spontanément dans notre région. Ils ont été longtemps cultivés pour leur capacité à produire du bois rapidement, sur des zones humides difficiles à valoriser économiquement.

Pourtant, on se rend compte que la populiculture a des impacts négatifs sur la qualité et le bon fonctionnement des zones humides. Se développant rapidement, le peuplier pompe énormément d'eau dans le sol. Par conséquent, les zones humides auront tendance à s'assécher, allant même jusqu'à atteindre le niveau des nappes et des cours d'eau environnants. De plus, les feuilles des peupliers, surtout lorsque la plantation est dense, s'accumulent au sol, l'acidifient, et empêchent faute de lumière les espèces des strates inférieures de se développer.